

## Titularisation des personnels ouvriers (PO) des CROUS, le SNPTES précise ses conditions à la signature d'un protocole d'accord

Alain FAVENNEC, secrétaire général adjoint

Dans un courrier<sup>i</sup> transmis à Monsieur Emmanuel Giannesini, Président du CNOUS, Laurent Diez, secrétaire général du SNPTES, précise les points qui, en l'état, ne lui permettrait pas de signer le protocole d'accord relatif à la titularisation de nos collègues PO des CROUS.

### Le président du CNOUS a répondu par courriel au SNPTES :

*"Je vous remercie pour ce courrier extrêmement clair et (je ne sais pas si c'est l'usage) je tiens à vous souligner à quel point j'apprécie la courtoisie et la clarté loyale avec laquelle il est rédigé. Les sujets que nous avons abordés sont stratégiques pour le réseau des œuvres et nous ne pourrions pas avancer sans discussions de qualité avec les organisations. Ce pourquoi il est si important que nous soyons de part et d'autre très clairs sur les sujets qui peuvent être discutés et ce sur lesquels vous ou nous ne souhaitons pas de modifications".*

Le SNPTES, une fois ces points de blocage levés, continuera à représenter et à défendre les intérêts de nos collègues afin que ceux-ci puissent devenir des fonctionnaires à part entière.

Choisy-le-Roi, le 09 février 2017



<sup>i</sup> [http://www.snptes.fr/IMG/pdf/ld\\_no681\\_projet\\_de\\_protocoles\\_fonctionnarisation\\_crous.pdf](http://www.snptes.fr/IMG/pdf/ld_no681_projet_de_protocoles_fonctionnarisation_crous.pdf)